



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 7 décembre 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 30 novembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, , Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Eric Alagon a donné pouvoir à Michaël Quernez
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cindy Le Hen
David Le Doussal a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Géraldine Guet
Christophe Couic a donné pouvoir à Patrick Tanguy
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h45

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

2. CONVENTION DE COOPERATION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE QUIMPERLE POUR LA COMMANDE PUBLIQUE DANS LE CADRE DU SCHEMA DE MUTUALISATION

Exposé :

La mise en œuvre du schéma de mutualisation conduit à développer la fonction achat au sein de Quimperlé Communauté, afin de sécuriser juridiquement les opérations de la Communauté d'agglomération et des communes qui la constituent, et d'améliorer la performance de la commande publique en matière économique, sociale et environnementale.

La Ville de Quimperlé a depuis de nombreuses années au sein de ses services un agent principalement chargé des marchés publics. Une convention datant de 2005 organisait l'intervention de cet agent au profit de la Communauté d'agglomération.

La création par Quimperlé Communauté d'un poste de chargé de mission « achat public », dont une partie des fonctions sera dédiée aux communes membres, est l'occasion de redéfinir le cadre de sa coopération dans le domaine de la commande publique, avec la Ville de Quimperlé.

En outre, cette coopération permettra de développer la mutualisation des achats en facilitant la mise en œuvre de groupements de commandes.

Du fait de l'importance du volume de ses achats, la Ville de Quimperlé sera celle qui aura vocation à bénéficier le plus de ce nouveau service proposé aux communes. D'autre part, la Communauté d'agglomération, pour ses besoins internes mais surtout pour pouvoir offrir un service de qualité à ses communes membres, souhaite pouvoir continuer à bénéficier des services de la Ville de Quimperlé.

En contrepartie, Quimperlé Communauté versera une somme forfaitaire annuelle de 5 000 € à la Ville de Quimperlé.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

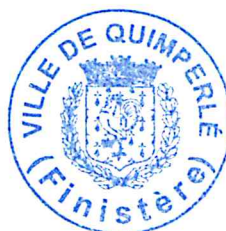
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de coopération pour la commande publique entre la Ville de Quimperlé et Quimperlé Communauté.

Avis favorable de la commission finances et évaluation des politiques publiques et administration générale du 29 novembre 2016

P.J. : projet de convention

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.